



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 30
Réunion du 16 Avril 2024

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE,
Chokri ABED.

Excusés : M. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 SAISON 2023/2024

La commission tient à remercier l'Entente des clubs Niçois pour la mise à disposition du site de LA LAUVETTE pour l'organisation de la Finale du FESTIVAL U12.

Elle tient à remercier également le club de l'AS PTT NICE et plus particulièrement Mr Camille HERON pour la mise à disposition de matériel et son aide logistique tout au long de l'après-midi.

Elle remercie également ses bénévoles, la commission des arbitres, la commission technique, pour la désignation et la mise à disposition des officiels qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée.

CLASSEMENT DE LA FINALE DU FESTIVAL U12 DU 06 AVRIL 2024.

CLASSEMENT FINAL

- 1 – OGCN
- 2 – CAVIGAL
- 3 – AS MONACO
- 4 – AS CANNES
- 5 – ES CANNET ROCHEVILLE
- 6 – US MANDELIEU
- 7 – ASCCF
- 8 – AS FONTONNE
- 9 – VSJB FC
- 10 – RC PAYS DE GRASSE
- 11 – CAVIGAL 2
- 12 – SC MOUANS SARTOUX
- 13 – GJF LEVENS TOURRETTE FALICON
- 14 – FC MOUGINS
- 15 – AS ST MARTIN DU VAR
- 16 – USRVN

COUPE CÔTE D'AZUR SAISON 2023/2024

RAPPEL

Rencontres du 20 et 21 Avril 2024

COUPE U20

Suite au mail du FC GOLFE JUAN, le 15 Avril 2024 annonçant son forfait pour la 1/2 finale FC GOLFE JUAN – CASTEL FC, le CASTEL FC est qualifié pour la finale.

FC ANTIBES 1 - GJF LEVENS TOUR FAL
FC GOLFE JUAN 1 OF - 3 CASTEL FC

COUPE U16

OS CANNES C 1 - AS MONACO 2
US CAP D'AIL 1 - ECM VICTORINE

COUPE U14

GJO ANTIBES JLP 1 - ESSNN 1
ES ST ANDRE 1 - US CAP D'AIL 1

COUPE FEMININE SENIOR A 7

FC CARROS 2 - TRINITE SPORT FC 2
ASCCF 2 - RC PAYS DE GRASSE 1

COUPE FEMININE SENIOR A 11

FC MOUGINS 1 - VILLENEUVE LOUBET FOOT 1

Résultat match joué :

AS MONACO FF 1 5 - 1 AS CANNES 2

COUPE FEMININE U 15 A 11

AS MONACO FF 1 - OGC NICE 1
CAVIGAL 1 - ES CANNET ROCHEVILLE 1

Rencontres du 27 et 28 Avril 2024

COUPE SENIOR

CAP D'AIL 1 - AS ST MARTIN 1
SC MOUANS SARTOUX 1 - AS FONTONNE 2

COUPE SENIOR ENTREPRISE

MUNICIPAUX CANNES - FC MUNICIPAUX COM.ART. CAGNES/MER
CS VESUBIE - MONTET BORNALA

COUPE U18

AS CANNES 1 - ESSNN 1
RC PAYS DE GRASSE 1 - ROS MENTON 1

COUPE FEMININE U 15 A 11

CAVIGAL 1 - ES CANNET ROCHEVILLE 1

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI